

MAIRIE DE BOREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le sept décembre, vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué, s'est réuni à huis clos, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, Maire.

Date de convocation : 01/12/2020

Présents :

Mesdames Degraeve, Didier et Lacaze,

Messieurs Sicard, Bianchini, Bordereau, Carpentier, De Freitas, Duchesne et Fleury.

formant la majorité du conseil municipal en exercice.

Absent excusé : Monsieur Longuet.

Monsieur Duchesne a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant Messieurs Gage et Marechal pour leur venue au conseil municipal de ce soir afin de présenter la Communauté de Communes Senlis Sud Oise (C.C.S.S.O).

Il remercie également la C.C.S.S.O. pour l'édition de la dernière gazette qui représente une économie substantielle pour notre commune.

1/ Présentation de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

Le nouveau Président de la C.C.S.S.O, Guillaume Maréchal a pris ses fonctions mi-juillet et est épaulé par Monsieur Hubert Gage, le directeur général des services.

Il accompagne le Président dans la gestion quotidienne et opérationnelle des services.

Il est rappelé que la C.C.S.S.O. est née de la fusion des communautés de communes des Trois Forêts et Cœur Sud Oise le 1 er janvier 2017. Elle regroupe 17 communes, une population de 25 938 habitants sur une superficie de 203, 42 km².

La C.C.S.S.O dispose de compétences obligatoires comme la collecte et le traitement des déchets verts mais également des compétences facultatives comme pour l'action sociale d'intérêt communautaire via la halte-garderie itinérante les p'tits cœurs ou encore le Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.). Des compétences facultatives sont également mises en place comme par exemple le très haut débit avec la fibre.

Les instances délibérantes sont le conseil communautaire et le bureau communautaire.

Le conseil communautaire est composé de 44 élus communautaires issus des conseils municipaux des 17 communes membres. Il désigne le Président et les Vice-Présidents, vote le budget de la collectivité et décide des politiques publiques du territoire.

Le bureau communautaire est composé du Président et des 9 Vice-Présidents. Il peut sur délégation du conseil communautaire prendre des décisions dans des domaines stratégiques. Chaque Vice-Président est en charge de commissions différentes (Finances, tourisme etc ...).

En plus de ces deux organes la C.C.S.S.O. a mis en place la conférence des maires qui consiste au regroupement des maires des 17 communes membres. Un maire = une voix.

Les maires donnent leurs avis sur les sujets structurants pour le territoire ou impactant les compétences communales. Cela permet d'harmoniser et de coordonner les actions communales et intercommunales à l'échelle du territoire. Enfin, cela favorise les échanges sur des problématiques communales partagées par les élus.

16 professionnels de la C.C.S.S.O. sont au service des élus sous la responsabilité de Monsieur Gage.

La communauté de communes a trois budgets différents : un budget principal, un budget redevance des ordures ménagères et un budget public d'assainissement non collectif qui fonctionnent sur les mêmes principes qu'un budget communal (deux sections différentes en investissement et fonctionnement).

La C.C.S.S.O. prend à sa charge le F.P.I.C., ce fonds qui permet aux communes les plus riches de financer les communes les plus pauvres.

Monsieur le Maire remercie Messieurs Maréchal et Gage pour cette présentation enrichissante.

2/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 novembre 2020

3/ Convention avec le Madras

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que le lotissement du haras du Madras / Four à Chaux est pour l'instant une voie privée et qu'il va être rétrocédé à la commune si certaines conditions sont réunies :

-Le lotisseur doit réaliser une haie végétale extérieure autour des terrains jouxtant le chemin du Bas et la Rue Elisabeth Roussel.

-Une haie à l'intérieur de ces terrains doit également être plantée.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de réaliser une convention entre les riverains, le lotisseur et la commune afin que les haies à l'intérieur et à l'extérieur des propriétés soient entretenues par les administrés.

Les conseillers municipaux s'expriment vivement sur le sujet et certains pensent qu'il n'est pas envisageable de demander aux habitants d'entretenir une haie sur un espace public.

Monsieur le Maire reverra cette convention en collaboration avec Monsieur Carpentier et les différentes personnes concernées.

4/ Contrat de travail de Laure Pascal

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que le contrat de Laure Pascal, adjointe administrative arrive à échéance le 31 décembre 2020 et qu'il doit être reconduit.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux y sont favorables pour une durée de trois ans.

5/ Toiture de l'église Saint Martin

Une violente tempête a eu lieu au mois de juin dernier et la toiture de l'église présente des trous conséquents.

Monsieur le Maire fait circuler quelques photos de l'édifice où l'on distingue facilement les réparations nécessaires.

Deux devis de l'entreprise Legrand, qui connaît parfaitement l'église et dont les prix sont les plus compétitifs par rapport aux couvreurs consultés sont présentés au conseil municipal :

-un premier devis de 5824.56 euros TTC pour les réparations,

-un second devis de 2472.12 euros TTC avec un travail de démoussage, indispensable sur les pans de la face nord.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux acceptent les devis.

Monsieur Sicard précise également qu'il s'est rapproché de notre assurance et une visite de l'expert est prévue en semaine 50.

6/ Point travaux

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de voirie sont en cours rue Elisabeth Roussel pour un élargissement de la chaussée et la création de places de parking.

Ils se poursuivent ensuite rue Pidoré et rue du Pont de Corne.

Monsieur Duchesne revient sur un rapport établi par le SE60 sur l'état de l'éclairage public car certains secteurs sont considérés comme dangereux. Le transformateur de l'église est hors

norme et a encore un système de bobine qui ne prend pas en compte les heures d'hiver et d'été. Les transformateurs rue Pidoré et place du Tisard sont aux normes.

Une meilleure gestion de nos temps d'éclairage doit être revue.

Monsieur Bordereau demande s'il est nécessaire que tous les lampadaires soient en fonctionnement toute la nuit. Il est impossible de sécuriser l'allumage actuellement.

Une réflexion sur la modification de l'éclairage public pour de l'éclairage LED est en cours, surtout quand on sait que notre éclairage est vieillissant et que le retour sur investissement peut être compris entre trois ans et demi et quatre ans. Les horloges mécaniques seront remplacées par des horloges astrologiques.

7/ Situation des festivités

Madame Didier remercie Monsieur Cornet, le secrétaire de Mairie pour la confection de la boîte aux lettres du Père Noël. Une quinzaine d'enfants ont formulés leurs souhaits par courrier et il nous certifie une réponse à chacun d'eux.

La commune accueillera dimanche 13 décembre le Père Noël et les enfants borestois de moins de 10 ans.

L'association de l'A.P.E.M. a vendu cette année 70 sapins et plus de 1500 euros de chocolats. Les bénéfiques serviront à faire vivre le périscolaire et la cantine de Borest.

Concernant le Centre Communal d'Action Sociale 42 colis festifs seront offerts aux personnes de plus de 65 ans.

La cérémonie des vœux n'aura pas lieu cette année et nous verrons selon l'évolution de covid_19 quelles manifestations seront envisageables ou non.

8/ Réduction de la population des columbidae

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir autoriser Germano De Freitas à réduire la population de pigeons envahissant l'église Saint Martin. Ils dégradent d'avantage la toiture.

Après en avoir délibéré, les conseillers y sont favorables à titre exceptionnel et à condition que Monsieur De Freitas utilise le moyen approprié en faisant très attention aux règles de sécurité sur l'environnement de l'église Saint Martin.

9/ Informations diverses et questions diverses

-Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de changer le copieur multifonctions actuel pour un copieur multifonctions couleur car il sollicite fréquemment Madame Pascal qui a la gentillesse de bien vouloir imprimer certains documents dans sa seconde collectivité.

L'appareil actuel sera déplacé à l'école, celui de l'école étant bien trop vétuste.

Le coût par trimestre est de 364 euros pour les deux copieurs (au lieu de 185 euros à ce jour).
Les conseillers municipaux y sont favorables mais l'option d'agrafage devra être mûrement réfléchi.

-Le projet d'antenne téléphonique a été défendu par Monsieur le Maire en commission des sites le 1^{er} décembre. L'avis ministériel nous sera communiqué dans les deux mois par Monsieur le Sous-Préfet.

-Mme Lacaze informe qu'un chalet de Noël est installé devant son institut de beauté et que des professionnels se relaieront tout le mois de décembre pour proposer divers produits.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 23h25.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au lundi 1^{er} février à 20h30.